



Mauna Kea Technologies présente les modalités définitives de son plan de sauvegarde

Réduction de l'endettement de la Société de 40 M€ à 12 M€ étalés sur 10 ans

Augmentation de capital de 5 M€ minimum post adoption du plan avec attribution de Bons de Souscriptions d'Actions (BSA) finançant la Société jusqu'à la rentabilité

Attribution de BSA à l'ensemble des actionnaires existants pour les associer à la création de valeur future

Vote des parties affectées (hors actionnaires) du 25 septembre au 2 octobre 2025 et de la classe des actionnaires jusqu'au 3 octobre 2025

Paris et Boston le 22 septembre 2025 – 17h45 CEST – Mauna Kea Technologies (Euronext Growth : ALMKT) (la « Société ») inventeur de Cellvizio®, la plateforme multidisciplinaire d'endomicroscopie confocale laser par minisonde et par aiguille (p/nCLE), présente aujourd'hui les modalités définitives de son plan de sauvegarde. Faisant suite à la première version présentée le 12 septembre, cette version définitive intègre les ajustements convenus avec les parties prenantes en vue d'obtenir leur soutien. Ce plan ambitieux vise à assainir la structure financière de la Société et à lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs stratégiques, avec une rentabilité visée dès 2027 et une génération de trésorerie positive à partir de 2029.

Détail de la restructuration de la dette

Les ajustements par rapport au projet du 12 septembre 2025 portent essentiellement sur le traitement de la dette sécurisée de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), à savoir :

- Abandon de 55% de la créance sur le capital et les intérêts courus et remboursement progressif du solde (45%) sur la durée du plan (10 ans), assorti d'une clause de retour à meilleure fortune représentant 20% de la créance abandonnée ;
- Abandon total des redevances sur les ventes ; et
- Conversion d'une partie du solde de la créance en capital amenant la BEI à détenir, à l'issue de la restructuration et de l'Augmentation de Capital décrite ci-dessous, 10% du capital de la Société, étant précisé que les actions ainsi émises feront l'objet d'un engagement de conservation pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'arrêt du plan.

Au global, le plan prévoit de réduire l'endettement de 40,2 M€ à 12,1 M€ soit une réduction de 70% de la dette existante, assortie d'un remboursement du solde étalé sur 10 ans, selon les modalités suivantes s'agissant des classes de parties affectées des créanciers :



CLASSE	DESCRIPTION	MONTANT (EUR) ¹	ABANDON	MONTANT POST PLAN	ECHÉANCIER
1	Créances bancaires sécurisées	30.992.583	67%	10.346.662	10 ans
2	Créances fiscales et sociales	1.325.655	0%	1.325.655	10 ans
3	Créances du bailleur	136.867	80%	27.273	10 ans
4	Créances fournisseurs essentiels	140.116	0%	140.116	3 ans
5	Créances fournisseurs stratégiques	298.234	0%	298.234	10 ans
6	Créances chirographaires (garantie de l'Etat)	2.242.203	100%	-	-
7	Autres créances chirographaires	5.138.547	100%	-	-
TOTAL		40.274.205	70%	12.138.041	

Détail de l'augmentation de capital

Pour financer sa feuille de route, la Société prévoit de lever un minimum de 5 millions d'euros par le biais d'une augmentation de capital (l'« **Augmentation de Capital** »). L'Augmentation de Capital serait réalisée à un prix correspondant à la valeur minimale entre le cours moyen pondéré par les volumes sur 10 jours (VWAP 10 jours) et 0,12 € par action, évitant ainsi une décote tant que le cours est inférieur à 0,12€.

Afin d'aligner les intérêts de toutes les parties prenantes de la Société sur le succès à long terme de la Société :

- Les nouveaux investisseurs recevraient des bons de souscription d'actions (« **BSA** ») attachés aux actions souscrites dans le cadre de l'Augmentation de Capital, dont le prix d'exercice intégrerait une prime par rapport au prix de l'Augmentation de Capital ;
- Les actionnaires actuels se verraient attribuer gratuitement 1 BSA pour 10 actions détenues, ces BSA ayant des conditions identiques à ceux émis au profit des nouveaux investisseurs dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

Les modalités définitives de l'Augmentation de Capital sont sujettes à des échanges avec les investisseurs potentiels et pourraient ainsi encore évoluer.

Grâce au produit de l'Augmentation de Capital et au produit attendu de l'exercice des BSA, la Société entend atteindre la rentabilité dès 2027 et générer une trésorerie positive à partir de 2029.

Sacha Loiseau, Président-Directeur Général de Mauna Kea Technologies, a déclaré : « *La présentation de ce plan de sauvegarde définitif est une étape décisive pour Mauna Kea Technologies. Une fois qu'il sera approuvé, sa mise en œuvre dotera l'entreprise d'une structure financière solide et pérenne. Il était également essentiel pour nous d'associer pleinement nos actionnaires actuels à notre succès futur ; l'attribution de BSA à leur profit est un gage de notre volonté de partager les fruits de notre développement avec ceux qui nous ont fait confiance sur le long terme. Avec ce plan, nous pouvons désormais nous concentrer sur notre mission : accélérer l'adoption de Cellvizio et atteindre la rentabilité dès 2027.* »

¹ Montants dus



Procédure de vote

Les classes de parties affectées (hors classe des actionnaires) pourront voter sur le projet de plan de sauvegarde de manière électronique entre le 25 septembre et le 2 octobre 2025.

S'agissant de la classe des actionnaires, ils pourront voter à distance, par procuration ou en présentiel lors de la réunion de la classe des actionnaires qui se tiendra le 3 octobre 2025, à chaque fois selon les modalités spécifiques prévues par le règlement intérieur des classes de parties affectées et les avis de convocation.

Pour chaque classe, en ce compris la classe des actionnaires, le vote sera décidé à la majorité du deux tiers des votes exprimés sans conditions de quorum, selon les modalités spécifiques prévues par le règlement intérieur des classes de parties affectées.

A l'issue du vote des classes de parties affectées, les résultats de ces votes seront publiés sur le site Internet de Mauna Kea Technologies.

Mise à disposition du projet de plan de sauvegarde et du règlement intérieur du vote des classes de parties

La dernière version du projet de plan de sauvegarde, préparée par Mauna Kea Technologies avec le concours de l'administrateur judiciaire, sur la base duquel toutes les classes de parties affectées se prononceront, ainsi que le règlement intérieur des classes de parties affectées, sont accessibles ce jour sur le site Internet de la Société dans la rubrique « [Restructuration](#) ».

Le projet de plan de sauvegarde détaille les modalités techniques des opérations portant sur le capital et intègre un résumé des travaux d'expertises effectués dans le cadre de la procédure de sauvegarde. Le règlement intérieur des classes de parties affectées détaille les modalités pratiques et les règles applicables au vote des différentes classes. Les actionnaires, les détenteurs de titres donnant accès au capital et les créanciers de la Société sont encouragés à en prendre connaissance.

À propos de Mauna Kea Technologies

Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients. Pour plus d'informations, consultez le site www.maunakeatech.com.

Mauna Kea Technologies

investors@maunakeatech.com

NewCap - Investor Relations

Aurélie Manavarere / Thomas Grojean

+33 (0)1 44 71 94 94

maunakea@newcap.eu



Avertissement

Le présent communiqué ainsi que le plan de sauvegarde contiennent des déclarations prospectives relatives à Mauna Kea Technologies, à ses activités et au déroulé de la procédure de sauvegarde ouverte au bénéfice de la Société. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques incluses dans ce communiqué de presse et dans le plan de sauvegarde, y compris, sans s'y limiter, celles concernant la situation financière, les activités, les stratégies, les plans et les objectifs de la direction de Mauna Kea Technologies pour les opérations futures sont des déclarations prospectives. Mauna Kea Technologies estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, dont ceux décrits dans le Chapitre 2 du Rapport Annuel 2024 de Mauna Kea Technologies déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 30 avril 2025, disponible sur le site internet de la Société (www.maunakeatech.fr), ainsi qu'aux risques liés à l'évolution de la conjoncture économique, aux marchés financiers et aux marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué et dans le plan de sauvegarde sont également soumises à des risques inconnus de Mauna Kea Technologies ou que Mauna Kea Technologies ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Mauna Kea Technologies diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué, le plan de sauvegarde et les informations qu'ils contiennent ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Mauna Kea Technologies dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification 4 selon les lois sur les valeurs mobilières de ladite juridiction. De même, ils ne donnent pas et ne doivent pas être traités comme un conseil d'investissement. Ils n'ont aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ces documents. Ils ne devraient pas être considérés par les lecteurs comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ces documents sont sujettes à changement sans préavis. La distribution du présent communiqué peut, dans certaines juridictions, être restreinte par la réglementation locale. Les personnes qui entrent en possession de ce communiqué sont tenues de respecter toutes les réglementations locales applicables à ce document.